

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**482<sup>ième</sup> séance**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 24 novembre 2014, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse  
M. Steve Massicotte, conseiller  
M. Francis Perron, conseiller  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
M. Adam Perreault, conseiller  
Mme Nancy Benoît, conseillère  
M. Richard Cossette, conseiller  
M. René Roy, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance  
Mme Louise Beaudoin, adjointe administrative

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

**1. Moment de réflexion**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**2014-11-307** Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

**3. Rapport du maire**

En conformité avec l'article 955 du Code municipal, madame la mairesse Diane Aubut dépose le rapport sur la situation financière de la municipalité traitant des derniers états financiers et du dernier rapport du vérificateur, du présent exercice financier, du programme triennal d'immobilisations et des orientations générales du prochain budget auquel rapport est annexé la liste des contrats dépassant 25 000 \$ accordés du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 31 octobre 2014 et selon l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, les rémunérations et les allocations de dépenses de chaque membre du conseil.

Le rapport du maire sera transmis par la poste à la population et disponible sur le site Internet de la municipalité.

**4. Dépôt du rapport comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre 2014**

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

**5. Période de questions**

Des personnes posent des questions d'ordre général : information sur le surplus 2013, description des dépenses en loisirs, description autres services rendus, remboursement capital, frais encourus par la Sûreté du Québec, prévisions budgétaires 2015.

**6. Clôture de la séance**

**2014-11-308** L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyé de Francis Perron et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 27.

Adoptée.

---

Diane Aubut,  
Mairesse

---

René Roy,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Diane Aubut, mairesse